

# Conditions particulières applicables aux Comptes de placement

## Section 1

### Définitions

Un Compte de placement («Compte») est un compte ouvert auprès d'un Etablissement financier («Dépositaire») agréé par l'UE (ou équivalent, de l'avis de SEB Life International), dans le cadre duquel le gestionnaire financier («Gestionnaire») est habilité, en vertu de la convention de gestion, à réaliser des transactions au bénéfice du Compte. Le Compte peut être ouvert directement par SEB Life International ou en vertu d'un mandat conféré au Gestionnaire par SEB Life International.

### Remarques

Dans le présent document, le masculin inclut le féminin, le singulier inclut le pluriel et Portfolio Bond inclut Personalised Portfolio Bond et vice-versa.

Le présent formulaire confirme l'acceptation, par le Titulaire de la police, des conditions appliquées par SEB Life International pour l'acceptation de Comptes au sein d'un Fonds Portfolio Bond (« Fonds »). L'acceptation des Comptes est à l'entière discrétion de SEB Life International.

Le présent formulaire doit être dûment rempli et doit accompagner toute demande d'intégration d'un Compte dans un Fonds.

## Section 2

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à tout Compte détenu dans le Fonds :

1. Aucun conseil d'investissement n'a été ni ne sera fourni au Titulaire de la police par SEB Life International. Le choix du Gestionnaire et des actifs sous-jacents détenus dans le Compte incombe au seul Titulaire de la police. Le Titulaire de la police comprend et accepte tous les risques associés inhérents aux actifs sous-jacents.
2. SEB Life International ne concède aucune garantie quant à la qualité et à la bonne foi du Gestionnaire ou du Dépositaire.
3. SEB Life International ne répond pas du rendement des actifs sous-jacents ni de la performance du Gestionnaire ou d'une quelconque autre partie concernée par la gestion du Compte.
4. SEB Life International n'est pas responsable des conventions de comptes de dépôt qui sont nécessaires en rapport avec le Compte.
5. Le Titulaire de la police autorise SEB Life International à conclure tous les contrats nécessaires avec le Gestionnaire et le Dépositaire pour l'ouverture d'un Compte et convient que le Gestionnaire est habilité, le cas échéant, à désigner un Dépositaire pour le Compte.
6. SEB Life International conclura la convention de gestion avec le Gestionnaire et lui confèrera tout mandat nécessaire, conformément aux instructions du Titulaire de la police. SEB Life International n'est pas tenu d'évaluer la validité des actifs individuels devant être détenus par le Compte. Toutefois, SEB Life International se réserve le droit de restreindre le mandat conféré au Gestionnaire afin de n'autoriser que les actifs admis-

sibles aux termes de la réglementation irlandaise sur les assurances.

7. Lorsque des restrictions s'appliquent au choix des actifs aux termes de la réglementation fiscale locale, il incombe au Titulaire de la police ou à son Gestionnaire attitré de s'assurer de leur respect. SEB Life International ne répond pas des conséquences fiscales défavorables liées au choix des actifs détenus dans le Compte.
8. Tous les frais afférents au Compte (ainsi que toutes taxes applicables, notamment la TVA) seront déduits du Fonds.
9. Le Compte sera ouvert au nom de SEB Life International ou pour son compte et tous les revenus qui en découlent seront versés à SEB Life International.
10. La valeur du Compte peut être incluse dans l'évaluation du Fonds préparée par SEB Life International, auquel cas elle doit être distinguée des autres actifs. Cette évaluation correspond à la dernière évaluation communiquée par le Gestionnaire ou le Dépositaire.
11. Le Gestionnaire ou le Dépositaire est tenu de confirmer qu'il peut fournir les rapports financiers requis dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrés suivant la fin de l'exercice et qu'il tiendra SEB Life International rapidement informé de tous les transferts de liquidités et/ou d'actifs (en espèces) reçus sur tout Compte. Si le Gestionnaire ou le Dépositaire ne fournit pas les informations requises, SEB Life International se réserve le droit de mettre un terme au service de Compte.
12. Tout rachat partiel ou total du Fonds dépend de ses liquidités. Les rachats du Titulaire de la police pourront ainsi être mis en attente jusqu'à ce que SEB Life International perçoive les revenus du Compte ouvert auprès du Dépositaire.
13. Le Gestionnaire ne peut souscrire des obligations financières dans le cadre du Compte qu'avec l'accord exprès de SEB Life International. Le Compte ne sera à aucun moment investi à plus de 100 % ; autrement dit, aucun découvert n'est autorisé et aucun autre engagement ne peut être souscrit au-delà du montant des liquidités mobilisables dans le Compte sans l'accord préalable de SEB Life International.
14. Le Compte peut être résilié à tout moment et sans délai par le Titulaire de la police, le Dépositaire, le Gestionnaire (selon le cas) ou SEB Life International, par notification écrite à l'ensemble des autres parties. Dans ce cas, le Compte sera fermé et les revenus y afférents seront versés conformément aux instructions du Titulaire de la police.
15. SEB Life International n'est pas tenu de trouver un acheteur pour les actifs du Compte et si la vente des actifs pose problème, SEB Life International peut choisir de transférer les actifs du Compte au Titulaire de la police après déduction de tous les frais applicables.
16. Il incombe au Titulaire de la police de s'assurer que les liquidités du Fonds sont suffisantes pour payer les frais de la police. Dans le cas d'un Compte, SEB Life International donnera pour instruction au Gestionnaire, le cas

échéant, de vendre un nombre suffisant d'actifs du Compte pour permettre le paiement des frais.

17. Le Titulaire de la police autorise SEB Life International à fournir au Gestionnaire, sur sa demande, des évaluations de la police.
18. Le Titulaire de la police autorise SEB Life International à conclure tous les contrats nécessaires avec le Gestionnaire et le Dépositaire désignés pour permettre au Gestionnaire d'accéder en ligne au Compte détenu chez le Dépositaire, et le cas échéant, d'effectuer des transactions en ligne. Le Titulaire de la police comprend et accepte tous les risques associés à la fourniture d'un accès en ligne au gestionnaire désigné.

## Déclaration

J'ai lu les conditions ci-dessus et les approuve, en vue de l'investissement par SEB Life International (numéro de réf. de la police:

\_\_\_\_\_ ) dans le Compte suivant:

Gestionnaire \_\_\_\_\_

Dépositaire \_\_\_\_\_

J'autorise SEB Life International à souscrire tous les contrats en bonne et due forme demandés par le Gestionnaire et/ou le Dépositaire et je conviens que SEB Life International ne sera pas responsable des dommages occasionnés au Fonds ou des obligations financières mises à sa charge et découlant du Compte, du recours aux services assurés par le Gestionnaire et/ou le Dépositaire, ni des actes ou manquements de ces derniers qui entraîneraient une dépréciation du Compte.

Mes héritiers et moi-même dégageons SEB Life International de toute responsabilité vis-à-vis de toutes réclamations, exigences et poursuites faites envers SEB Life International en rapport avec des pertes liées aux circonstances précitées ainsi que de tous frais, quelles que soient leurs origines, se rapportant aux activités du Gestionnaire ou du Dépositaire et les résultats qu'ils auront obtenus (y compris tous frais de justice engagés à des fins de défense face à de telles réclamations, exigences et poursuites visant SEB Life International).

### Titulaire de la police 1 Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules

Date  jj/mm/aa

### Titulaire de la police 2 Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules

Date  jj/mm/aa

Adresse postale : SEB Life International,  
Bloodstone Building, Sir John Rogerson's  
Quay, Dublin 2, Irlande.  
Standard : +353 1 487 07 00  
Fax : +353 1 487 07 04  
Courrier électronique : sales@seb.ie

SEB Life International Assurance Company Designated Activity Company opérant sous le nom de SEB Life International, est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Siège social: SEB Life International, Bloodstone Building, Riverside IV, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Immatriculée en République d'Irlande sous le numéro 218391. Les résultats antérieurs ne constituent pas nécessairement une garantie de résultats futurs. La valeur de votre investissement peut augmenter comme elle peut diminuer. Les informations ci-dessus étaient exactes juin 2018 mais sont susceptibles d'être modifiées.

seb.ie